

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 22/04/2011**

Étaient présents : MM. FAREZ, M. GUEGUEN, M. KOSCIELNIAK, M. SANDRON,
Mme FELBACQ, M. FLICOTEAUX, Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS, M. LEROY, M. JANIAK,
M. MOUVIER

Absents excusés : MME CALIPPE, M. GUFFROY, M. DEVAULX, Mlle ROUSSEL,
M. GOGUILLON, M. BARDOUX, MME LECHIFFLARD, M. GUEANT.

Pouvoirs : M. GUFFROY à M. FLICOTEAUX

M. GOGUILLON à M. SANDRON

Mlle ROUSSEL à M. MOUVIER

Secrétaire de séance : M. KOSCIELNIAK

Approbation du Procès-verbal du 01-04-2011.

DELIBERATION :

Attribution marché de travaux – Aménagement centre Bourg

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 2 lots séparés pour l'aménagement du Centre Bourg de Viry-Nouzeuil.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le mardi 29 mars 2011 pour l'ouverture des premières enveloppes et le mercredi 5 avril 2011 pour l'ouverture des deuxièmes enveloppes, a analysé l'ensemble des 10 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Voirie: l'Entreprise EIFFAGE Travaux Publics Nord– Rue de la Raperie 02440 Montescourt Lizerolles - pour un montant de 502 606.50 € HT

- Pour le lot n°02 –Espaces verts/Mobilier urbain: l'Entreprise SAS TAYON- domiciliée, B.P. 80082– 02302 Chauny Cedex- pour un montant de 73 975,00 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 2 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 2 lots de l'appel d'offres relatif à l'aménagement du Centre Bourg conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Faits et délibérés, le 22/04/2011.